Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 juin 2023
(OR. en)

11057/23

COAFR 220
CFSP/PESC 924
CSDP/PSDC 514
DEVGEN 129
COHAFA 73
COHOM 148

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Conclusions du Conseil sur la Somalie

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la Somalie, approuvées par le Conseil lors de sa 3961e session, tenue le 26 juin 2023.

ANNEXE

Somalie

Conclusions du Conseil

1. L'Union européenne (UE) et ses États membres prennent note avec satisfaction des progrès notables accomplis en Somalie depuis l'entrée en fonction du président Hassan Cheikh Mohamoud en mai 2022. L'UE félicite le gouvernement fédéral somalien pour les efforts qu'il déploie en vue d'édifier une Somalie stable et pacifique afin d'obtenir des résultats en ce qui concerne la transition en matière de sécurité, conformément aux mandats du Conseil de sécurité des Nations unies 2628 et 2670, ainsi que pour son ambitieux programme de réformes, y compris son attachement à une réconciliation globale et à des réformes macroéconomiques. L'UE salue en outre l'attachement du gouvernement fédéral somalien à la charte des Nations unies et à l'ordre international fondé sur des règles.

2. L'UE se félicite vivement du partenariat établi de longue date avec la Somalie et du dialogue politique renforcé mené avec le gouvernement fédéral somalien, qui a abouti à l'approbation de la "feuille de route opérationnelle conjointe UE-Somalie - Une mobilisation ciblée renouvelée" (ci-après dénommée "feuille de route"). Cette feuille de route vise à renforcer l'efficacité et l'effectivité de la coopération stratégique entre l'UE et la Somalie, en mettant l'accent sur des étapes définies liées aux domaines prioritaires découlant du programme de réforme du gouvernement fédéral somalien, à savoir la politique inclusive et la démocratisation, les droits de l'homme, la sécurité et la stabilisation, ainsi que la croissance socioéconomique. Le partenariat et la coopération entre la Somalie et l'UE sont fondés sur des valeurs et des principes communs, la responsabilisation et les avantages réciproques, la transparence et la responsabilité, ainsi que sur une adhésion forte de la Somalie au processus et sur l'obtention de résultats solides, qui seront essentiels non seulement pour renforcer les progrès en matière de réformes, mais aussi pour orienter le soutien de l'UE. L'UE attend avec intérêt la mise en œuvre opérationnelle conjointe de cette feuille de route.

3. L'UE est le principal partenaire à long terme de la Somalie, ayant apporté des contributions importantes s'élevant à plus de 4,3 milliards d'euros[1] depuis 2009, dont 2,5 milliards d'euros mobilisés par l'intermédiaire de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et de la facilité européenne pour la paix (FEP) en faveur de l'Union africaine (UA) et, plus récemment, de l'armée nationale somalienne. Ce soutien a été et restera fondé sur l'approche intégrée de l'UE visant à soutenir la paix, la stabilité et le développement, ainsi qu'à répondre aux besoins humanitaires. L'UE encourage la Somalie à continuer de progresser dans la mise en œuvre des domaines prioritaires énoncés dans la feuille de route et s'engage à soutenir davantage ces efforts.

4. L'UE se félicite de l'engagement de la Somalie en faveur de réformes politiques liées à l'édification de l'État, à la réconciliation et à des élections démocratiques à tous les niveaux. Elle salue les progrès accomplis par le gouvernement fédéral somalien et les États membres fédérés au sein du Comité consultatif national (CNC). Tout en prenant acte des progrès accomplis à ce jour, l'UE souligne qu'il importe d'achever la mise au point de la Constitution par la codification nécessaire des accords conclus au sein du CNC, y compris ceux relatifs à la démocratisation et au principe d'égalité de représentation, à la création de la Cour constitutionnelle et à la formation de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Tout en saluant le rôle actif joué par le président Hassan Cheikh Mohamoud dans le cadre du dialogue avec les présidents des États membres fédérés, l'UE encourage la poursuite du dialogue entre le gouvernement fédéral somalien et les États membres fédérés ainsi que la contribution constructive de ceux-ci au processus d'édification de l'État. Par ailleurs, l'UE souligne l'importance que revêt un processus de consolidation et de développement de la paix inclusif et transparent aux niveaux local, régional et national. Elle se félicite de l'engagement pris par le gouvernement fédéral somalien d'assurer la participation pleine, égale et effective des femmes, des jeunes, des clans minoritaires et des personnes appartenant à d'autres groupes marginalisés.

[1] Ne sont pas inclus dans ce montant les engagements bilatéraux des États membres.

5. A l'heure où les progrès se poursuivent dans les domaines politique, socioéconomique et de la sécurité, l'UE souligne qu'il importe que la Somalie continue de faire progresser la bonne gouvernance, l'État de droit, la lutte contre la corruption et l'impunité, l'égalité de genre, ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris des libertés politiques, telles que la liberté d'expression. Il s'agit là d'éléments essentiels en vue d'un développement inclusif et d'une paix durable. À cet égard, l'UE se félicite des engagements pris par le gouvernement fédéral somalien de respecter ses obligations et l'encourage à faire avancer les textes législatifs pertinents, tels que ceux portant sur les mutilations génitales féminines et les délits sexuels, conformément au droit international relatif aux droits de l'homme. L'UE est prête à accompagner de nouveaux progrès sur ces questions.

6. L'UE réaffirme son attachement et son soutien au gouvernement fédéral somalien et à la population somalienne dans leur lutte contre les Chabab. Elle rend hommage aux sacrifices énormes consentis par les Somaliens et les Somaliennes, ainsi qu'aux services rendus et aux sacrifices consentis par l'AMISOM/ATMIS et les pays fournisseurs de contingents (PFC) dans le cadre de la campagne menée contre les Chabab au cours des missions successives menées sous l'égide de l'UA. L'UE salue et encourage la dynamique des offensives comportant trois volets (militaire, financier, idéologique). Elle demande à l'UA/ATMIS et à la Somalie de renforcer leur coopération pour soutenir la transition de la Somalie en matière de sécurité, y compris en ce qui concerne les opérations en cours menées sous l'égide de la Somalie contre les Chabab. À cet égard, l'UE se félicite du rôle joué par les États situés en première ligne et du soutien apporté par les PFC. Dans la conduite des opérations militaires, l'UE rappelle que tous les acteurs doivent respecter le droit humanitaire international et les principes fondamentaux de précaution et de distinction afin d'assurer la protection de la population civile, et faciliter un accès sûr et sans entrave aux personnes dans le besoin, où qu'elles se trouvent.

7. L'UE souligne qu'il importe de stabiliser les territoires libérés et se félicite de l'élaboration, par le gouvernement fédéral somalien, d'une stratégie nationale de stabilisation dans le cadre d'une approche pangouvernementale. Pour contribuer à une paix et à une stabilité durables dans les zones récemment libérées, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, d'intégrer les activités de consolidation de la paix et de réconciliation et de fournir à la population somalienne des services de protection et de justice ainsi que des services de base, tels que la santé et l'éducation. L'UE souligne également que, dans le cadre des efforts de stabilisation, il importe de s'attaquer aux liens qui existent entre climat et sécurité. Elle est prête à accompagner les efforts déployés par le gouvernement national somalien et les États membres fédérés.

8. L'UE se félicite des mesures prises pour que le dispositif national de sécurité contribue à un secteur de la sécurité plus responsable, plus comptable de son action, plus intégré et plus efficace. L'UE appelle à sa mise en œuvre sous direction et vision somaliennes, dans le but de mettre en place des forces de sécurité somaliennes capables, efficaces et efficientes, dotées de structures solides de commandement et de contrôle, de supervision exercée par la sphère civile, de responsabilisation et de gouvernance. L'UE rappelle l'objectif arrêté d'un commun accord consistant à ce que la Somalie assume la responsabilité de sa propre sécurité, sur la base d'un cadre juridique et constitutionnel solide. L'UE prend acte de l'engagement pris par le gouvernement fédéral somalien de constituer des forces supplémentaires et d'accroître leurs capacités, en encourageant la poursuite des efforts visant à assurer une transition sans heurts en matière de sécurité.

9. L'UE est déterminée à accompagner la transition en matière de sécurité en Somalie et souligne la décision du pays d'accroître progressivement le soutien à l'armée nationale somalienne en 2023-2024. Elle adaptera également les instruments de l'UE liés à la sécurité, y compris les missions PSDC (EUCAP, EUTM) et l'opération ATALANTA, afin de soutenir le dispositif somalien de sécurité et la mise en œuvre globale de la feuille de route, y compris par la mobilisation de fonds supplémentaires en vue de soutenir les efforts de financement dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de répondre aux besoins en matière de constitution des forces. Ce faisant, l'UE évaluera les besoins sur le terrain et ceux exprimés par le gouvernement fédéral somalien.

10. En outre, au-delà des opérations actuelles, l'UE souligne qu'il est prioritaire que la Somalie continue de mettre l'accent sur la mise en œuvre de son dispositif de sécurité et prenne pleinement en charge la transition, notamment en assurant une coordination globale entre les principaux partenaires en matière de sécurité. L'UE rappelle que les partenaires doivent tous assurer une transition responsable de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes, conformément à la stratégie de sortie prévue pour l'ATMIS et aux délais fixés par la résolution 2628 (2022) du Conseil de sécurité des Nations unies[2]. L'UE rappelle également les objectifs de référence définis conjointement par le Quatuor (gouvernement fédéral somalien, Nations unies, UA et UE) et souhaite voir se tenir des réunions régulières du Quatuor.

11. L'UE souligne l'importance que revêt la sûreté maritime régionale dans la Corne de l'Afrique, en particulier le long des côtes somaliennes, compte tenu de sa situation stratégique et des routes commerciales maritimes. L'UE rappelle qu'elle est déterminée à approfondir sa coopération en matière de sûreté avec la Somalie dans le domaine maritime, notamment par l'intermédiaire de l'EUCAP et de l'opération ATALANTA, tout en poursuivant les efforts déployés avec le gouvernement fédéral somalien pour améliorer les conditions permettant à l'opération de l'UE d'exécuter son mandat dans son intégralité.

12. L'UE prend note des mesures prises par la Somalie pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre du processus en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). La réalisation du point d'achèvement dans le cadre du processus PPTE constituera une étape importante, tout comme l'amélioration de la mobilisation des ressources nationales sera essentielle pour soutenir des efforts plus importants en matière d'édification de l'État, y compris dans les zones nouvellement libérées. L'UE salue les efforts déployés par le gouvernement somalien pour améliorer la gestion des finances publiques, favoriser la méritocratie et assurer l'obligation de rendre des comptes. Elle encourage et aide la Somalie à poursuivre les réformes visant à renforcer les systèmes de gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et la production de recettes afin de financer la fourniture de services de base, y compris sur le plan de la sécurité et de la stabilisation. L'UE encourage la Somalie à progresser dans son processus d'accession à l'Organisation mondiale du commerce.

---

[2] Y compris pour le retrait total de l'ATMIS, d'ici à la fin décembre 2024.

13. L'UE se félicite du souhait du gouvernement somalien d'approfondir les liens commerciaux entre la Somalie et l'UE en promouvant le commerce et les investissements, y compris par la mise en œuvre de la plateforme UE-Somalie pour les investissements, le commerce et les entreprises. Par ailleurs, l'UE prend note avec satisfaction de la volonté du gouvernement fédéral somalien de diversifier l'économie, salue l'approche adoptée à l'égard de l'économie bleue en Somalie et se tient prête dans le même temps à s'investir dans le domaine de la pêche et des communautés côtières.

14. L'UE est extrêmement préoccupée par l'aggravation de la crise humanitaire[3] dans le pays en raison de la sécheresse prolongée, du conflit de longue durée et des déplacements qui en découlent. L'UE réaffirme qu'elle est déterminée à continuer de fournir une aide humanitaire en fonction des besoins et conformément à l'approche reposant sur le lien existant entre aide humanitaire, développement et paix, tout en plaidant en faveur d'une action et d'un accès humanitaires fondées sur des principes. Consciente des efforts en cours[4], l'UE invite en outre la communauté internationale à renforcer l'aide humanitaire afin d'éviter de nouvelles pertes de vies humaines. Parallèlement, l'UE invite le gouvernement fédéral somalien et les États membres fédérés à assurer l'accès de l'aide humanitaire et à en faciliter l'acheminement neutre et impartial, conformément aux cadres juridiques internationaux pertinents. Face aux catastrophes graves et récurrentes liées au climat, l'UE souligne qu'elle soutient la mise en œuvre du plan national d'adaptation au changement climatique de la Somalie, ainsi que la gestion durable des ressources en eau.

---

[3] En juin 2023, si la famine imminente a été évitée, les besoins restent élevés, plus de 8,25 millions de Somaliens ayant besoin d'une aide humanitaire, dont environ 1,8 millions d'enfants gravement sous-alimentés.

[4] Entre autres, la réunion de haut niveau des donateurs pour soutenir l'intervention humanitaire dans la Corne de l'Afrique, organisée à New York en mai 2023, a permis de mobiliser 2,4 milliards de dollars en faveur de la Somalie, de l'Éthiopie et du Kenya.

15. Dans le cadre de la stratégie de l'UE pour la Corne de l'Afrique, adoptée en mai 2021, le partenariat renforcé et ciblé de l'UE avec la Somalie s'attache désormais principalement à assurer la mise en œuvre conjointe de la feuille de route et à maintenir la dynamique positive. Dans le cadre de l'approche intégrée, l'UE continuera de mobiliser l'ensemble de sa panoplie d'instruments pour soutenir la Somalie. Dans le contexte de l'examen à mi-parcours de la programmation de l'IVCDCI - Europe dans le monde, l'UE est prête à affecter des ressources supplémentaires au programme indicatif pluriannuel (2021-2027). En outre, l'UE continuera de mobiliser la stratégie "Global Gateway", l'aide humanitaire, ainsi que la FEP et les missions et opérations relevant de la PSDC. Des dialogues politiques réguliers, y compris des dialogues sectoriels et à haut niveau avec la Somalie, seront essentiels pour poursuivre les discussions sur les priorités, la coopération et la mise en œuvre, dans un esprit de partenariat.

16. Les défis auxquels la Corne de l'Afrique et la Somalie sont actuellement confrontés ne pourront être surmontés que par une action conjointe et étroitement coordonnée. La stabilité générale, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie, ainsi que son développement pacifique, sont essentiels pour le pays, la région et l'UE. L'UE appelle au renforcement de la coopération, des partenariats et de la coordination internationaux à l'initiative de la Somalie et sous sa direction, afin de soutenir le développement d'une Somalie sûre et stable. La coopération régionale et le soutien des pays voisins de la Somalie sont essentiels pour la stabilité de la région. L'UE encourage la Somalie à continuer de renforcer la coopération active qu'elle mène au niveau tant régional qu'international, y compris avec l'UA, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de l'Afrique de l'Est et l'initiative pour la Corne de l'Afrique. Conformément à sa stratégie pour la Corne de l'Afrique, l'UE reste déterminée à soutenir l'intégration régionale. L'UE, notamment par l'action du représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique, restera en contact étroit avec les pays de la région et les partenaires régionaux et internationaux partageant les mêmes valeurs, afin qu'il y ait une approche commune en faveur d'une paix et d'une stabilité durables en Somalie.